

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève.* — VAUD : *Entre le trop et le trop peu.* — *Examens pédagogiques des recrues.* — *Dans les sections : répétitions de gymnastique.* — NEUCHATEL : *Nos inspecteurs nous disent.* — INFORMATIONS : *Grande-Bretagne.* — *Société suisse de travail manuel.* — *Société suisse en faveur des épileptiques.* — DIVERS : *A propos de la pléthore des instituteurs.* — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ED. VITTOZ : *Ajoutez quelquefois, et... souvent effacez.* — G. D. : *L'initiation aux fractions ordinaires.* — J. S. : *De l'école à la vie.* — INFORMATIONS : *Vaumarcus, août 1942.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE GENÈVE

Vu la place restreinte dont le Bulletin dispose, nous ne pouvons donner qu'une relation des plus succinctes des journées passées à Genève. D'ores et déjà, nous renvoyons nos collègues au compte rendu officiel qui paraîtra prochainement.

Ainsi que le veulent les statuts, le Congrès débute, vendredi 28 août, à 10 heures, par l'assemblée ordinaire des délégués de la S. P. R. L'ordre du jour n'ayant pu être épousé en cette séance, une nouvelle réunion eut lieu le lendemain matin, à 9 heures.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. R.

Extrait des délibérations.

1. L'assemblée entend les rapports du président Willemin, du trésorier et des vérificateurs des comptes, des rédacteurs à l'*Educateur* et au *Bulletin corporatif*. Après discussion, tous ces rapports sont adoptés avec remerciements à leurs auteurs respectifs.

2. Le président Willemin annonce les résultats du vote post a concernant les finances de la S. P. R. Sur 36 votants, 35 se sont prononcés pour l'augmentation de Fr. 1.— de la cotisation annuelle.

3. Le trésorier du comité d'organisation du Congrès, M. Gaudin, de Genève, donne connaissance du budget qu'il a établi pour les assises de la S. P. R.

Conformément à l'article 7, lettre L, des statuts, l'assemblée des délégués unanime vote une allocation de 60 cent. par membre au Comité d'organisation du Congrès.

4. Les délégués admettent une nouvelle section, l'Amicale des Ecoles enfantines de Genève, qui compte 100 membres environ.

Ils applaudissent à la proposition du Comité central de nommer membre d'honneur de la S. P. R. M. Théodore Möckli, ancien inspecteur scolaire bernois, représentant éminent et dévoué de la Jurassienne au sein de la S. P. R.

Le président Willemin souligne la joie qu'ont les délégués à prendre ces deux décisions.

5. L'assemblée confirme le vœu du Comité central de dénoncer à l'occasion de chaque Congrès le contrat qui nous lie à l'imprimerie chargée d'éditer l'*Educateur*, et de mettre ce travail en soumission entre toutes les imprimeries de la Suisse romande.

6. L'assemblée réélit nos collègues Serex, trésorier général, Rudhardt et Grec, rédacteurs de l'*Educateur*, puis désigne les membres du nouveau Comité central appartenant à la S. P. J.

Ce sont :

Président de la S. P. R. : M. le Dr Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont.

Membres : MM. Charles Jeannerat, instituteur, Rebetez et Rieder, professeurs.

M. Voumard, président de la S. P. J., et un représentant du nouveau Comité central remercient au nom de la Jurassienne.

7. L'assemblée des délégués charge le Comité central de trouver un *modus vivendi* avec le Groupe romand d'études pédagogiques ; la S. P. R. désire travailler en collaboration avec le G. R. E. P., mais ne peut pas accepter de responsabilité financière pour les manifestations de ce groupement. Pour le Comité S. P. R. : *Le secrétaire : C. D.*

A 14 heures, les comités du Schw. Lehrverein et de la S. P. R. tinrent la réunion annuelle prévue par la Convention qui lie les deux associations. Sous la présidence de M. Bœsch, président du S. L. V., divers problèmes intéressant les instituteurs suisses furent discutés. Nous y reviendrons, d'ailleurs. Et à 16 heures, tous les congressistes, plus de 600, se trouvèrent réunis au Victoria Hall. (*A suivre.*)

VAUD ENTRE LE TROP ET LE TROP PEU...

Dans les conclusions du rapport de gestion consacré à la Direction des Ecoles, la Municipalité de Lausanne émet les remarques suivantes :

« A la suite de la décision du Conseil d'Etat, un fort coup de barre a été donné cette année en faveur du développement physique de nos écoliers. De 2 heures de gymnastique, on a passé directement à 5 heures de culture physique. Il a donc fallu réduire le nombre d'heures en classe et, par voie de conséquence, le programme pour quelques disciplines. En résultera-t-il une appréciable diminution de la préparation intellectuelle de notre jeunesse ? Y aura-t-il des réactions de la part des patrons ? C'est ce que nous verrons dans quelques années.

» Il serait nécessaire qu'on s'en tînt là. L'effort physique régulier de nos enfants est suffisant. On oublie trop que l'excès en tout est un défaut et qu'en cette époque de restrictions il est imprudent d'abuser des forces physiques de nos enfants en pleine période de croissance. »

D'autre part, nous lisons dans la *Feuille d'Avis de Vevey du 2 juillet* le compte rendu d'une séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz. Le conseiller communal R. E. « se disant l'interprète de parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, demande la suspension des sports à l'école tels qu'ils se pratiquent actuellement. L'orateur est d'accord que les enfants se développent physiquement en pratiquant la culture physique, mais il trouve qu'on va trop loin et qu'il faut, non des jeunes gens essentiellement forts, mais surtout bien préparés à la vie. »

M. l'avocat Sillig, devenu municipal depuis le dépôt de sa motion au Grand Conseil, défendit avec chaleur le système d'éducation physique introduit dans les écoles vaudoises et dont, sur sa demande, les classes de La Tour en avaient au préalable tenté l'essai. Il demanda qu'on en fit l'expérience pendant 2 ou 3 ans avant d'en tirer des conclusions. — Temps perdu, répliqua l'interpellateur... C. G.

EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Le rapport de l'expert en chef sur les examens pédagogiques des recrues en 1941, vient de paraître. Les instituteurs que la question intéresse peuvent demander ce rapport à M. Chantrens, instituteur, à Montreux.

DANS LES SECTIONS

Répétitions de gymnastique.

Renens : Messieurs, mardi 22 septembre, à 17 h., collège de Renens-Gare. Le comité insiste pour une fréquentation meilleure.

Yverdon-Grandson : Messieurs, leçons de culture physique, régulièrement les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois. — Dames, vendredi 25 septembre. Les collègues qui n'ont pas répondu à l'appel peuvent se faire recevoir membres de la Société de gym. du corps enseignant, présidée par M. V. Lyon, à Ependes.

NEUCHATEL NOS INSPECTEURS NOUS DISENT...

I

Le rapport de l'inspectorat sur l'exercice 1941 rappelle d'abord les travaux présentés aux conférences officielles par Mlles Stotzer et Sandoz sur *Le rôle de l'enseignement intuitif dans l'éducation nationale* et par M. Gaston Schelling, sous le titre : *Application du programme de IX^e année*.

Il relate ensuite tout ce qui a été fait en faveur de cette nouvelle idole qui s'appelle la culture physique. Au printemps, des cours ont

permis d'initier le corps enseignant à l'emploi des moyens à utiliser pour les leçons de gymnastique dans les localités où n'existent ni halle, ni engins, ni place d'exercices. Les inspecteurs ont fait des démarches auprès des autorités pour parer à cette carence. « Leurs propositions, nous disent-ils, ont été bien accueillies et ils ont pu enregistrer ici ou là, des décisions réjouissantes. » Ils affirment que dans ce domaine où il reste bien à faire « les résistances n'existent en somme pas et que les commissions scolaires cherchent à apporter les améliorations possibles. »

Des cours sont prévus à l'effet de mettre le personnel enseignant au courant des exercices nouveaux découlant des dispositions fédérales sur l'instruction préparatoire.

Partout où cela est possible, les élèves sont conduits au bain. L'inspecteur du Bas s'étonne que dans cette région trop d'écoliers ne sachent pas nager.

En hiver, nombre de maîtres enseignent la pratique du ski ou du patin.

Çà et là, des courses à pied ou à bicyclette sont organisées pour visiter châteaux et monuments ou assister à un défilé de troupes. Quelques instituteurs et institutrices ont pris la louable initiative de procurer skis ou patins à des élèves manquant des moyens d'achat.

* * *

La prolongation de la scolarité obligatoire appliquée en 1941 a donné lieu à bien des difficultés. L'interprétation de la loi, en période de transition, ne fut pas chose aisée.

A ceux qui prétendaient que le côté éducatif de l'enseignement est négligé, la rapport de 1941 donne quelques preuves du contraire. Il mentionne entre autres la contribution fournie par les élèves à diverses œuvres : vente de cartes et timbres Pro Juventute, Noël du soldat, parrainage d'enfants à l'étranger, leur aide à l'agriculture, leur participation au concours de composition organisé par la « Semaine suisse ».

Dans le même ordre d'idées, les inspecteurs relèvent aussi les soirées d'hiver ou de Noël organisées avec le concours des enfants pour alimenter le plus souvent le fonds des courses scolaires.

* * *

L'événement nouveau qui a absorbé une partie importante de l'activité de l'inspecteur fut l'application des mesures prévues par l'arrêté du 16 juillet 1940 concernant le stage obligatoire. Nos lecteurs ont été mis au courant des détails de cette organisation.

Les cours donnés par les inspecteurs en vue de la préparation à l'examen du brevet d'aptitude pédagogique représentent une partie importante de leur tâche. Le programme en est assez étendu.

Il comprend la législation scolaire, la didactique de chaque branche d'enseignement, l'étude du programme général, de la discipline, des

travaux administratifs, etc., en somme toute l'activité d'un maître à l'école et en dehors de l'école.

Des cas pratiques, c'est-à-dire des événements survenus à l'école donnent lieu à des discussions et commentaires.

Les candidats au brevet sont également chargés de présenter, au cours de l'année, des travaux d'ordre pratique ayant trait à leurs expériences personnelles, à des comparaisons de méthodes ou de procédés, par exemple. Ils doivent donner aussi un certain nombre de leçons.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Réformes britanniques.

De profonds changements sont en train de s'effectuer dans l'organisation scolaire en Grande-Bretagne. L'effort accompli par l'école britannique, dans des circonstances difficiles, en a certainement accéléré la venue. L'évacuation de près de 750 000 enfants a posé des problèmes et fait apparaître dans le système en vigueur des défauts auxquels des équipes d'éducateurs s'ingénient à porter remède.

Le premier devoir, c'est d'éviter que les enfants ne ressentent trop durement le choc de la guerre. Cette tâche est en partie facilitée par les intérêts nouveaux que les petits évacués voient surgir dans leur nouvelle résidence. Les maîtres eux-mêmes ressentent les effets bienfaisants de cette espèce de dépaysement obligatoire et, dans un cadre nouveau, voient souvent les choses avec des yeux neufs. Si la délinquance infantile est en augmentation nul ne s'en effraie : elle est le fruit des circonstances et, dans des conditions normales, les Anglais sont sûrs de retrouver des enfants sains.

Les réformes dont on parle tendent à deux fins. D'abord, comme l'a déclaré M. Butler, ministre de l'éducation, il s'agit de renoncer aux distinctions artificielles entre les différents types d'école ; puis de reconstruire les programmes et les méthodes, en mettant l'accent sur la formation spécialisée et la réforme du système des examens.

Le premier point, c'est la fin d'une époque. Il signifie la fin d'une séparation excessive entre l'école publique et les grands établissements pour la jeunesse privilégiée, comme Eton, Rugby etc. Les états-majors de ces écoles élaborent d'ailleurs leurs plans d'avenir et l'un de leurs dirigeants déclarait récemment : « Nous pensons être, à l'avenir, sous le contrôle de l'Etat ».

Quant aux méthodes, on entend faire litière de celles qui se fondaient sur l'exercice exagéré de la mémoire. Apprendre à penser et non ce qu'il faut penser. La formation du corps enseignant subira des modifications. Les maîtres devront avoir des notions de première main sur

les sujets qu'ils enseigneront. On prévoit aussi la mise sur pied d'un vaste système d'échange de maîtres avec des pays comme les Etats-Unis, la Russie, la Chine. En outre, l'on exigera de chacun des instituteurs une expérience personnelle dans les services sociaux ou l'industrie, préalable à l'entrée en fonctions. Selon la formule adoptée en Angleterre, l'examen doit devenir le serviteur de l'éducation, et non le maître, comme jusqu'à présent. Lors d'une séance de la Chambre des Lords, le docteur Lang déclara : « La preuve véritable du succès d'un enseignement, ce n'est pas de savoir si les enfants peuvent répondre à des questions qui leur sont posées par autrui, mais de savoir s'ils peuvent répondre aux questions qu'ils se posent eux-mêmes ».

En dépit des restrictions de papier, de nouveaux manuels sont prévus et l'on manifeste une curiosité éveillée pour les Etats-Unis, leur constitution, leur histoire, et pour la géographie, l'histoire et l'économie de la Russie. Des éditions populaires d'ouvrages sur ces deux pays sont apparues sur le marché.

Les séances de la Chambre des Lords ont montré qu'un souci était commun à tous les orateurs : le christianisme doit être la base fondamentale dans l'éducation des prochaines générations.

D'après un article du Christian Science Monitor, du 12.5.42. R. J.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

C'est à Rorschach qu'a été donné, du 13 juillet au 7 août 1942, à plus de 300 participants, membres du corps enseignant de toute la Suisse, le 51e cours suisse de travaux manuels de garçons. L'assemblée annuelle de la société eut lieu au même endroit le 1er août. Elle entendit des conférences intéressantes et riches en enseignements, de M. Hans Lumpert, directeur d'école à St-Gall, sur « Les droits de l'élève à un enseignement adapté à ses dispositions », et de M. K. Stieger, maître d'école normale à Rorschach, sur « L'enseignement basé sur l'activité manuelle ».

M. le Dr K. Guggisberg, Berne, ayant donné sa démission de président de la société, c'est M. Albert Maurer, Baden, rédacteur des « Schweiz. Blätter für Knabenhandarbeit und Schulreform », qui a été appelé à lui succéder à la présidence. MM. Max Boss, Berne, et A. Jetter, Berneck (St-Gall), font désormais partie du comité comme nouveaux membres. En reconnaissance pour les services rendus et pour leur dévouement à la société, MM. le Dr K. Guggisberg, O. Gremminger et le Dr h. c. W. Höhn, Zurich, ont été nommés membres honoraires de la société.

Le 52e cours normal suisse de 1943 aura lieu à Sion, tandis que celui de 1944, à la demande des autorités scolaires soleuroises, aura lieu dans la ville de Soleure.

O. B.

SOCIÉTÉ SUISSE EN FAVEUR DES ÉPILEPTIQUES

Le corps enseignant est vivement invité à assister à un *Cours éducatif sur l'épilepsie*, samedi 26 septembre, à 14 h. 15, Aula de l'Ecole normale, Lausanne.

Après une introduction de M. le Dr Bergier, médecin des Asiles de Lavigny, on entendra MM. Steck, directeur de l'Asile de Cery, Béno, médecin assistant de la Maison de santé de Malévoz et Grob, directeur de l'Asile suisse pour épileptiques, à Zurich. La présentation d'un film, tourné à l'Asile suisse pour épileptiques à l'occasion de l'Exposition nationale, terminera la séance, qui a pour but de favoriser le dépistage précoce des malades atteints de l'infirmité si pénible qu'est l'épilepsie, et de lutter contre les préjugés qui s'opposent trop souvent à leur traitement rationnel.

DIVERS A PROPOS DE LA PLÉTHORE DES INSTITUTEURS

Une lettre de la Suisse allemande à la *Revue de Lausanne* du 27 juin dernier relate que les instituteurs affiliés à la V.P.O.D. (Fédération du personnel des services publics) se sont entretenus, au cours de leur dernière assemblée, de la pléthore des instituteurs ; la Suisse, paraît-il, compte aujourd'hui deux mille institutrices et instituteurs sans occupation, et quatre cents maîtres secondaires logés à la même enseigne. Au cours de la discussion, plusieurs remèdes furent envisagés : création de nouveaux postes dans les communes à classes surpeuplées ; crédits destinés à permettre aux chômeurs « des stages où ils auraient l'occasion, bienvenue, d'épicer d'un rien d'expérience l'amas de leur savoir » ; octroi de bourses afin de permettre aux mieux doués des études supérieures ; création d'une caisse d'assurance-chômage ; mise à la retraite d'office à 60 ans ; extension des cours professionnels ; prolongation à cinq ans de la durée des études ; limitation stricte du nombre des admissions dans les écoles et séminaires où se forment les futurs maîtres.

Constatons que, de toutes ces mesures préconisées, aucune n'est nouvelle : les associations d'instituteurs s'en sont déjà préoccupées, ont pris celles qui dépendaient d'elles (caisses de chômage) ou ont demandé aux autorités compétentes d'appliquer les autres. Le Grand Conseil bernois, dans sa dernière session, vient de décider de porter à cinq ans la durée des études pédagogiques. La limitation des admissions aux écoles normales nous paraît un des moyens les plus efficaces pour éviter la pléthore : les cantons qui l'ont appliquée depuis quelques années souffrent moins du mal que ceux qui l'ont négligée.

Le correspondant à la *Revue* cite encore un autre remède qu'il tourne en ridicule : « conclusion de concordats intercantonaux — sorte de bouillie de guerre — donnant la possibilité aux instituteurs bernois d'aller ferrer sur place les petits Appenzellois et le moyen aux maîtres

primaires d'Argovie d'enseigner le patois local aux ressortissants mâles et femelles de Zurich ». N'en déplaise à l'auteur de ces lignes assez peu spirituelles, cette possibilité à un instituteur d'enseigner dans un autre canton existe dans certaines parties de la Suisse alémanique. Une rapide enquête lui eût permis de constater que tous les cantons ne possèdent pas d'établissement formant des instituteurs et que d'autres ne forment pas un nombre de candidats suffisant pour desservir toutes leurs classes. Dans le monde pédagogique, nous parlons de l'*équivalence des brevets*. Le sujet fut l'objet d'une étude sérieuse dans la S.P.R. Au congrès de Neuchâtel, en 1920, M. G. Strœle présenta un rapport documenté, envisageant le problème sous toutes ses faces. Il concluait considérant l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande comme désirable et invitait les sections cantonales de la S.P.R. à appuyer dans leurs cantons respectifs toutes les réformes propres à faciliter et à hâter cette équivalence.

Constatons que ces résolutions sont restées lettres mortes. En fait, des cloisons quasi étanches subsistent entre cantons romands. A Fribourg, on a vu parfois un breveté vaudois enseigner dans une école du district du Lac. Il y a quelque cinquante ans, vers 1900, quelques instituteurs vaudois furent engagés sans autre comme régents genevois. Actuellement, il en est, de peu nombreux, qui durent, pour enseigner sur le territoire genevois, remplir les conditions exigées par la loi cantonale en la matière. Tous les instituteurs vaudois inscrits dans l'*Annuaire de l'instruction publique primaire* — nous excluons les maîtres et maîtresses spéciaux de gymnastique, de dessin, de travaux à l'aiguille ou d'enseignement ménager — sont porteurs du brevet de capacité vaudois, à l'exception d'un seul, qui possède le brevet glaronnais. Ce cantonalisme exclusif n'existe naturellement pas dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Nous ne voulons nullement refaire le procès du système actuel d'engagement du corps enseignant. Nous renvoyons ceux que la chose intéresse à l'excellent rapport Strœle, mais nous aimons à croire que si, aujourd'hui, le débat s'engageait de nouveau, il aboutirait aux mêmes conclusions que celles qui furent admises au congrès de Neuchâtel.

C. G.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise, 3^e livraison (juillet-août 1942). — On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. — 8 fr. par an.

Sommaire : Les naturalistes Thomas et leurs amis (avec huit illustrations et un hors-texte), par F. Cosandey, professeur de botanique à l'Université de Lausanne (suite et fin). — Missy jusqu'en 1536. — Chronique. — Bibliographie.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

AJOUTEZ QUELQUEFOIS, ET... SOUVENT EFFACEZ

Commençons par le cas le plus simple, élémentaire, la suppression d'un mot inutile : il l'assomma *d'un* coup de bâton, et non : au *moyen d'un* coup ; — un auteur de chez nous qui a écrit : il se mit à *réfléchir*, ajoute : *avec lui-même* ; on s'en douterait. — Et la conversation suivante s'engage *aussitôt* (tout simplement : la conversation s'engage). —

Mots inutiles, remplissage, maladresse.

Il y a longtemps que les bons romanciers ont renoncé à farcir leurs dialogues des surabondants « dit-il, » répondit-elle, répliquèrent-ils » dont Alex. Dumas faisait une si douloureuse consommation (il est vrai que l'on payait ses feuilletons à la ligne) ; espérons que nos auteurs suivront cet exemple, s'abstenant des indigestes « s'écriera-t-on sans doute », ou « va-t-on probablement me répondre ».

Ils trouveraient d'ailleurs bien d'autres choses à sabrer. « Les grenouilles donnent jour et nuit des concerts à *qui veut les entendre* ». — « Même quand il porte des cheveux gris ou qu'il n'en a plus, *ce qui est encore assez commun* ». — Un promeneur veut dire : « de cette éminence, nous voyons le Mont-Blanc » ; voici ce que cela devient : « nous pouvons même porter nos regards en plein sur le Mont-Blanc ».

Quand nos élèves se sont nourris de semblable « littérature » (!) comment s'étonner qu'ils nous disent : « il s'est enfin mis à cesser de pleurer ; je me mis à prendre mon couteau » ? — ou, dans un jeu de cartes : « *si jamais vous vous aperceviez que* vous avez une famille complète » ; six mots, à remplacer uniquement par *quand*.

Et que de **péraphrases inutiles** : « B. a droit à nos remerciements : *n'est-ce pas lui qui a* organisé... ? » j'en ai comme ça dix lignes, où figure quatre fois la formule incriminée. — « Combien ne nous féliciteron-nous pas de ce que H. ait mené à bien ce travail ! » (pourquoi ne pas dire tout simplement : félicitons-nous ?). — « En voici un exemple *dont l'exactitude est certaine* » un exemple authentique.

L'un des auteurs que je viens de citer ne manque pas une occasion de s'insurger contre « les déplaisantes répétitions qui abondent chez nos écrivains romands » ; les tortillages énumérés ci-dessus me paraissent encore autrement déplorables.

Surtout quand ils relèvent de la recherche, quand ils visent à l'effet. Dans une étude sur nos campagnes, on veut dire que le sol de telle propriété est peu fertile : « quant aux terrains, *serait-ce un péché de dire que...* »

Croiriez-vous que le **charabia** que voici est d'un écrivain de grande réputation ? D'une station de montagne, il nous a fait voir le lac. « *Et puis, ensuite*, fermez les yeux, regardez se rétrécir ce splendide hori-

zon, enfermez-le (nous ne redoutons point les répétitions, ici !) *dans l'é-troitesse menue et chargée d'une boutique de village ; ...une odeur qui vous prend à la gorge, qui vous la serre comme une main réelle.* Qu'est-ce qu'il y a dans cette boutique ? Impossible de le dire ; il y a trop de choses ».

Ajoutez ...quelquefois ; mais **surtout effacez**. Seulement, il faut se relire, pour effacer, en ayant le respect et de sa plume et du lecteur.

* * *

Après la recherche, la manie du **cliché**, avec les idioties qu'elle nous fait écrire. Un seul exemple, entre des centaines, des milliers. Il est bien entendu que, quand on parle d'un bâtiment sis au bord de l'eau, on le montre s'y réfléchissant ; mais, dans certaines situations, c'est d'une cocasserie qui vous laisse pantois : « Sous le pont coule le Flon ; au bord de la rivière, quelques vieilles maisons ont l'air de s'y mirer ». C'est du Flon lausannois qu'il s'agit ; avant de passer en tunnel sous la ville, c'est un ruisseau ; après, c'est l'égoût (qui coulait à ciel ouvert jadis) ; n'importe : les mesures doivent s'y mirer ; non : *elles ont l'air de s'y mirer*. — On ne dira jamais assez les méfaits du cliché, de l'expression banale, **qui dispense de réfléchir**. Oh ! combien !

Il faut signaler une autre manie encore : **l'habitude d'accumuler les épithètes**, ou les verbes descriptifs. Quand on les donne dans un ordre logique, ce n'est que du remplissage, une manifestation de la tendance à la prolixité. Mais quand il y a gradation à rebours, cela devient hilarant. « Oh ! la vie de famille : pour combien de gens c'est *suranné*, c'est *vieilli*, c'est *ancien* » ; ce decrescendo ne vous fait-il pas l'effet d'une lampe à huile dont la flamme baisse graduellement ? ou, pour être moderne, d'un gramophone qui barbote parce qu'on ne l'a pas remonté à temps ?

En voici un autre. Un immeuble étant en assez mauvais état pour qu'on se demandât s'il valait la peine de le restaurer, un expert fit en ces termes son rapport négatif : « les murs s'écroulent, se lézardent, se détériorent ». C'est hélas ! authentique ; comme toutes mes citations.

Accumulation d'épithètes, clichés, périphrases grandiloquentes : cela me rappelle une étude sur le style du trop enthousiaste rival de de Saussure au Mont-Blanc, Bourrit, dont les récits et descriptions ne sont plus lisibles. Et l'auteur de l'article de conclure : « Je ne sais quel a pu être le jugement comparatif des contemporains. Peut-être ont-ils trouvé de Saussure quelque peu terne et froid. Mais aujourd'hui, il est encore admirable, encore debout de toutes pièces. Je ne crois pas qu'il existe en français beaucoup de livres de voyages qui soient comparables à la partie pittoresque de ceux de de Saussure. »

On pourrait donc dire « la langue de de Saussure », comme on dit

la *langue de Voltaire* ; nous aurions tout à gagner à nous en nourrir davantage, à nous en inspirer : nous y apprendrions à écrire avec plus de simplicité, et surtout à **alléger**. Relisons aussi certain passage de La Bruyère, trop connu pour que je le cite, celui qui se résume en ces mots : « vous vouliez, Acis, me dire qu'il pleut ; que ne me disiez-vous : il pleut ? »

ED. VITTOZ.

L'INITIATION AUX FRACTIONS ORDINAIRES

1. Comme chacun le sait, cette initiation débute par une présentation concrète composée de dessins et de découpages ; cette matérialisation toujours fausse (jamais deux moitiés découpées ne sont rigoureusement égales) constitue cependant un préliminaire pédagogique indispensable et, face aux écoliers ou aux écolières, nous n'exhiberons jamais assez de gâteaux et de tranches. Naturellement, cette voie sensorielle comporte des limites puisque la mémoire visuelle d'un adulte évoque déjà difficilement le partage en neuf ou en quinze. En outre, selon l'intention fondamentale de l'arithmétique, il semble de toute importance que cette amorce tangible apparaisse doublée d'une transcription numérique systématique, laquelle se gradera elle aussi dans le regard des élèves en les familiarisant avec l'allure des nouveaux symboles.

* * *

2. Une méthode commode conseille de réservier les premiers entretiens exclusivement à la fraction $\frac{1}{2}$ en résolvant simultanément par le raisonnement et par l'écriture au tableau noir des questions analogues à celles-ci : Un entier plus un demi ? Trois entiers moins un demi ? Un entier et demi plus deux entiers et demi ? Combien de moitiés font 18 entiers ? d'entiers font 43 demis ? Dix fois un demi ? Trois fois deux entiers et demi ? Sept entiers partagés en deux ? Etc., etc., en utilisant l'addition, la soustraction, le multiplicateur entier et le diviseur 2.

Ainsi, pendant un ou deux jours, seules des moitiés surgissent et permettent d'attirer l'attention sur la disposition linéaire des calculs, avec l'obligation de tracer barres et signes sur une même horizontale. Au surplus, on continue efficacement cette acquisition en portant dans le cahier une liste d'opérations très simples, mais privées de leur résultat et qui serviront à de courtes revisions orales. (Avec des garnements peu attentifs, il est recommandé de tracer à l'avance les signes opératoires et les barres de fractions ; grâce à ce procédé, on obtient une partition correcte dont l'exécution répétée amène des habitudes précieuses pour les travaux écrits.)

* * *

3. Seconde étape : le quart, facilement acquis en accompagnant chaque donnée concrète d'une traduction numérique soigneusement ali-

gnée sur une horizontale. Grâce à ces calculs conservés quelques minutes au tableau noir, chaque exercice part des cercles et aboutit à l'écriture arithmétique appelée à remplacer le dessin. Exemples :

$$\begin{array}{lll}
 1 + \frac{1}{4} = ? & 4 \frac{3}{4} - 2 = ? & 5 \frac{1}{4} - 1 \frac{3}{4} = ? \\
 2 - \frac{1}{4} = ? & 5 \frac{3}{4} - 2 \frac{1}{4} = ? & 9 \frac{1}{2} - 4 \frac{3}{4} = ? \\
 3 \frac{1}{4} + \frac{1}{4} = ? & 5 = 4 \frac{?}{4} & 15 \text{ fois } \frac{1}{4} = ? \\
 1 \frac{3}{4} + 2 \frac{1}{4} = ? & 8 \frac{1}{2} = 7 \frac{?}{4} & 5 \text{ fois } 4 \frac{3}{4} = ?
 \end{array}$$

* * *

4. Après le quart, viendra le tiers, puis le cinquième, le huitième et le douzième, chacun de ces nouveaux nombres réclamant une ou deux leçons de visionnement et une page de cahier pour loger des données propres au calcul oral. Les élèves ayant vu et copié des fractions ordinaires, ce sera le moment d'adopter les termes de numérateur et de dénominateur et d'étendre ensuite le domaine fractionnaire en abordant la simplification. Pour cette dernière, la base expérimentale la plus frappante s'avère être non point le cercle, mais de grands rectangles sur lesquels on colorie des carrés de 1 dm. de côté, en alternant la couleur comme sur un damier. On fabrique ainsi utilement des formats deux sur trois (donc capables de suggérer $\frac{2}{6}$ et $\frac{3}{6}$) — deux sur quatre (donc valables pour simplifier $\frac{2}{8}$, $\frac{4}{8}$ et $\frac{6}{8}$) — trois sur trois (neuvièmes) — trois sur quatre — deux sur cinq — quatre sur cinq — quatre sur six. Après une exhibition suffisante, on oblige les écoliers à découvrir la règle classique en effectuant pour commencer des exercices de complication. Exemples :

$$\begin{array}{llll}
 \frac{1}{2} = \frac{?}{4} & \frac{1}{3} = \frac{?}{18} & \frac{1}{2} = \frac{8}{?} & \frac{1}{4} = \frac{4}{?} \\
 \frac{1}{2} = \frac{?}{30} & \frac{1}{3} = \frac{?}{30} & \frac{1}{3} = \frac{20}{?} & \frac{4}{5} = \frac{16}{?} \\
 \frac{1}{2} = \frac{?}{100} & \frac{2}{3} = \frac{?}{15} & \frac{2}{3} = \frac{10}{?} & \frac{4}{7} = \frac{16}{?} \\
 \frac{1}{4} = \frac{?}{60} & \frac{2}{3} = \frac{?}{60} & \frac{2}{7} = \frac{10}{?} & \frac{4}{9} = \frac{16}{?}
 \end{array}$$

La règle trouvée, il faudra encore tenir les deux bouts de la chaîne : pratiquer la mécanique opératoire pour arriver à la virtuosité dans les écritures, mais réfléchir aussi à certains croquis en vue d'en réaliser la transcription numérique et de parvenir à l'arithmétique proprement dite, à ce royaume d'intelligibilité dont la fraction écrite n'est que le signe symbolique et dont l'évocation concrète si artistique soit-elle n'est qu'une approximative matérialisation.

* * *

5. Dès le début, on peut également calculer les $\frac{2}{3}$ de 60 ou le nombre dont les $\frac{3}{4}$ valent 24. Cependant, il importe essentiellement de souligner que la notation doit se faire en deux mouvements ou si vous préférez grâce à une règle de trois. Car le multiplicateur et le diviseur fractionnaires restent en dehors des possibilités des moins de treize ans et exigent des précautions pédagogiques spéciales.

G. D.

DE L'ÉCOLE A LA VIE

Aptitudes physiques pour l'exercice d'un métier.

Nous savons tous qu'il y a une orientation professionnelle négative qui a pour but de dégager chez une personne des contre-indications d'ordre intellectuel, physique et moral pour tel ou tel métier, et l'orientation professionnelle positive, qui permet de dire à un individu dans quelle profession il pourra le mieux réussir étant donné ses connaissances et ses talents.

Certaines infirmités empêchent un jeune homme ou une jeune fille de réussir pleinement dans une profession déterminée, alors que d'autre part le goût et beaucoup d'aptitudes pour la profession existent. Un instituteur ou un conseiller de professions, dans un entretien avec des élèves de 15 ou 16 ans, peut facilement faire comprendre ces choses.

Voyons, par exemple, l'importance d'une bonne *acuité auditive*.

Une ouïe fine est nécessaire pour tous les métiers où l'on est en contact avec le public : ainsi, on ne conçoit pas un vendeur ou une vendeuse posant plusieurs fois les mêmes questions aux acheteurs.

Le coiffeur doit comprendre sans peine les désirs de son client qui, assis dans un fauteuil, un journal entre les mains, ne parle souvent qu'à voix basse.

Nous connaissons des instituteurs à l'ouïe dure, mais la tenue d'une classe leur est extrêmement pénible.

Les téléphonistes, les télégraphistes, lisant au son, les horlogers, les musiciens ne peuvent exercer rationnellement leur profession sans posséder une oreille sûre.

Certains métiers exigent que l'ouvrier décèle par audition le défaut d'une machine. Le mécanicien de garage contrôle la réparation d'un moteur en écoutant son bruit.

On ne s'imagine pas un sourd travaillant dans les rues où règle une circulation dangereuse.

Comment se renseigner sur les aptitudes auditives des jeunes gens ? Il est vrai qu'il existe des appareils spéciaux, mais trop délicats et d'un prix trop élevé pour qu'ils puissent être utilisés couramment.

A notre avis, les procédés de la voix chuchotée, ou de la montre, procédés connus de chacun, sont suffisants. Le médecin scolaire ou le médecin spécialiste, dans certains cas, pourront déterminer les déficiences ; l'instituteur ou le conseiller de profession auront déjà beaucoup fait s'ils ont pu avertir l'enfant souffrant d'une ouïe anormale.

Le maître, toujours en questionnant ses élèves pourra passer rapidement en revue les métiers qui doivent être déconseillés à ceux qui souffrent d'une affection quelconque de l'oreille.

1. Les déficients de l'oreille interne éviteront :

- a) Les métiers bruyants, surtout s'ils sont accompagnés de certaines trépidations (sol, machines) qui conduisent fréquemment à une sorte de surdité nerveuse professionnelle, par exemple : les métiers nécessitant l'emploi de machines-outils, conducteurs et chauffeurs de locomotives, ferblantiers-tôliers, forgerons, tonneliers, etc. ;
- b) Les métiers où se produisent souvent de fortes explosions, où le passage d'une pression atmosphérique basse à une pression atmosphérique élevée se fait brusquement, par exemple : mineurs, aviateurs, etc.

L'instituteur aura pu remarquer, au cours des séances de gymnastique ou des promenades scolaires, qu'il était un certain nombre d'enfants atteints de vertige. Cette affection, due généralement à une maladie de l'oreille interne, sera aisément reconnue par les élèves comme étant une contre-indication importante pour les métiers du bâtiment (échelles, toits, passerelles, etc.). Faire trouver pourquoi, ainsi que l'énumération de ces différents métiers.

2. Aux déficients de l'oreille moyenne, on déconseillera :

- a) Les métiers où l'on est exposé à des refroidissements fréquents, à des changements brusques de température ; les catarrhes du nez et de la gorge influant sur l'oreille moyenne, par exemple : boulanger, maçons, repasseuses, etc. ;
- b) Les métiers où se dégage beaucoup de poussière ; cette dernière étant susceptible de provoquer des catarrhes chroniques de l'oreille moyenne, par exemple : meuniers, boulanger (poussières végétales), coiffeurs, fourreurs (poussières animales), plâtriers, doreurs (poussières minérales).

3. Une orientation professionnelle positive est-elle possible en faveur des déficients de l'ouïe ? Certainement. C'est pourquoi nous conseillerons aux sourds et durs d'oreille (toutes autres considérations de connaissances et d'aptitudes gardées) les métiers suivants :

- a) Cordier, cordonnier, graveur, opticien, sculpteur, peintre, photographe, lithographe, relieur, tailleur, typographe, vannier, etc. ;
- b) occupations agricoles et horticoles ;
- c) certaines activités artistiques et intellectuelles (archives, bibliothèques, bureaux de dessin, bureaux commerciaux, etc.).

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, on consultera avec fruit les ouvrages de M. J. Fontègne ou celui de A.-G. Christiaens.

J. S.

INFORMATIONS **VAUMARCUS AOUT 1942****Camp des éducatrices.**

Une fois de plus les cloches du camp ont carillonné pour accueillir sur la Colline, toutes celles, anciennes et nouvelles campeuses, de la ville et de la campagne, de tous nos cantons romands, venues chercher une occasion d'entrer en contact avec d'autres femmes préoccupées de l'éducation des jeunes.

D'une heure à l'autre, de toutes ces « diversités » en présence, la vie en commun, image de celle des premiers temps de l'Eglise, unique dans l'année, a fait un tout harmonieux.

Les conférences ont été suivies avec un intérêt soutenu. M. le pasteur, J. Rusillon, missionnaire, fit entendre combien importante est la nécessité d'une vie intérieure éclairée par Christ. M. le Dr Lucien Bovet, médecin à Cery, montra que la psychothérapie, pour aboutir à un résultat, doit être suivie d'une reconstruction dans la foi chrétienne ; l'âme, alors libérée des refoulements parvient à son plein épanouissement.

Des renseignements sur la situation présente du pays furent donnés par M. Lalive d'Epinay, il y a peu de temps encore secrétaire à l'Office de l'alimentation à Berne. Après des données statistiques impressionnantes et un tableau de la situation de la Suisse, le conférencier ramena son auditoire à la Lumière par une grave affirmation : le Sermon sur la Montagne doit être à la base de notre réorganisation pour qu'elle soit viable.

M. Eric de Montmollin écrivain, dénonça les dangers auxquels nous nous exposons en fuyant notre pensée, en adoptant une attitude dépourvue de vérité vis-à-vis des jeunes, etc. ; la Bible doit être le critère quotidien de notre explication du monde.

Un régal littéraire fut accordé aux campeuses : M. Charly Clerc, professeur, évoqua d'une façon charmante les nombreux trésors de « Livres, paysages et pays de Suisse allemande ».

Chaque conférencier répondit inlassablement, avec bienveillance, aux questions posées. Certains sujets d'éducation furent traités par des femmes expérimentées : « Comment dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants » (M^{me} Rossier-Delarue), « Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu ? » (M^{me} Secrétan-Rollier), etc.

Entre campeuses, des entretiens parfois passionnés se tinrent sur l'herbe, dans la forêt.

La gerbe nouée, fortifiées, enrichies, les campeuses ont quitté la Colline, elles sont retournées vers la vie qui les attend, prêtes avec l'aide de Dieu à donner, à servir à l'endroit où elles sont placées.

Celles qui sont préoccupées par l'éducation des jeunes sous une de ses formes multiples, mères de famille, infirmières, travailleuses sociales, institutrices, professeurs, sont attendues à Vaumarcus l'été prochain. Qu'elles viennent nombreuses au rendez-vous. G.

TEXTES LITTÉRAIRES MONTAGNE D'AUTOMNE

Qu'elle est belle, cette montagne d'automne ! Les matinées brumeuses où la montagne fuit nos regards, cachée derrière des nuages bleus ; les soirées incomparables où l'ombre descend en la vallée ; les solennelles solitudes dans les pâturages élevés où rien ne semble bouger et où tout vit pourtant comme d'une vie supérieure. L'autre jour sur les pentes du mont Cray, sur le sommet d'une haute crête gazonnée, deux jeunes bergers se sont mis à moduler leurs mélodies ; c'était imprévu et, vois-tu, divinement beau ; j'ai été comme saisi, et j'ai communiqué en la nature avec ce pays qui est notre vie.

RÉNÉ GUISAN.

LES LIVRES

Ecoutons-les : *Problèmes socialistes, positions chrétiennes*. Editions de la Baconnière.

Un livre vient de paraître, intitulé : *Ecoutons-les*. Il porte en sous-titre : Problèmes socialistes, positions chrétiennes (Ed. de la Baconnière). C'est un livre de bonne foi. Dédié aux « socialistes intelligents et de bonne volonté », il les engage à écouter la voix du christianisme par le truchement de plusieurs écrivains suisses (Hermann Kutter, Adolphe Keller), français (Paul Sabatier, Charles Péguy, Daniel-Rops), allemands (Wilhelm Menn, Walter Birnbaum, Christophe Blumhardt), américains (James Myers, Walter Rauschenbusch), japonais (Toyohiko Kagawa), etc. Les uns et les autres cherchent à faire régner entre puissances, théories et hommes hostiles les uns aux autres, cette harmonie sans laquelle notre pauvre monde ne cessera de donner la plus triste image du chaos organisé et de la destruction systématique.

(P. c. *Journal de Genève*).

La force en nous, par Charles Baudouin. Editions du Mont-Blanc, Genève, Annemasse.

L'ouvrage de M. Ch. Baudouin est le premier paru de la « Collection Action et Pensée » ; celle-ci va réunir un certain nombre d'œuvres dont le but sera de « promouvoir une philosophie pratique de la vie accordée tant aux données récentes de la science qu'aux exigences éternelles de l'esprit ».

M. Ch. Baudouin met les découvertes de la science psychologique au service d'une morale. Ayant affirmé que l'esprit peut être cause, il en induit que nous pouvons être maîtres de nous-mêmes et, dans une certaine mesure, de notre destinée. Il nous enseigne à étendre et à approfondir cette maîtrise.

ARBORICULTURE FRUITIÈRE MODERNE

PHILIPPE AUBERT

INGÉNIEUR AGRONOME,
CHEF DU SERVICE D'ARBORICULTURE
DE LA STATION FÉDÉRALE
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES
DE LAUSANNE.

ANDRÉ LUGEON

CHEF DE LA STATION CANTONALE
D'ARBORICULTURE DE MARCELIN
ET CHEF-CONTROLEUR
DE LA FRUIT-UNION SUISSE
POUR VAUD ET GENÈVE.

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION SUISSE DES PROFESSEURS D'AGRICULTURE
AVEC UNE PRÉFACE DE HENRY FAES, DIRECTEUR DE LA STATION FÉDÉRALE
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES DE LAUSANNE.

L'arboriculture fruitière a beaucoup évolué en Suisse romande depuis une douzaine d'années et les nouveaux procédés de taille et de greffage ont donné des résultats remarquables. MM. Aubert et Lugeon présentent ici, pour la première fois, cette technique moderne en un manuel de langue française.

Le développement commercial, l'intérêt accru porté aux arbres fruitiers lui donnent un caractère de réelle nécessité. Les auteurs, grâce à leur longue expérience pratique de tous les problèmes arboricoles, ont réuni une riche documentation, en particulier par la photographie directe.

A côté des problèmes de taille, de formation, de plantation, etc., ils traitent un grand nombre de sujets, inédits ou trop sommairement décrits jusqu'ici, qui font de cet ouvrage un guide précieux. Le chapitre sur l'abricotier a été écrit par M. Michelet, chef de la Station cantonale d'arboriculture du Valais.

Les propriétaires et fermiers de vergers agricoles, les arboriculteurs professionnels, les horticulteurs et les amateurs sont mis au courant des méthodes récentes et rapides pour obtenir des rendements intéressants. Ils trouveront toutes indications sur le choix des espèces et variétés de fruits et le moyen de mettre en valeur le terrain vaste ou restreint dont ils peuvent disposer. Les commerçants en fruits seront renseignés sur les usages en matières d'achat et de vente des fruits. Cet ouvrage, exactement documenté, permettra à tous ceux qui s'intéressent à l'arboriculture fruitière de trouver réponse à leurs questions.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A. — Lausanne

Enseignement ménager et professionnel : **CHEZ NOUS**

Manuel d'éducation ménagère
dédié aux jeunes filles des écoles primaires
par F.-M. GRAND.

L'esprit qui anime cet ouvrage, les pensées qu'il éveille, les réflexions qu'il fait naître, de même que les notions pratiques qu'il donne libéralement, en ont fait tout de suite la clef de voûte de l'enseignement ménager dans les écoles, le manuel préféré de nos jeunes filles et l'ami auquel on garde toujours une place dans la bibliothèque familiale.

NOS BONNES RECETTES

Manuel de cuisine
à l'usage des écoles ménagères primaires du canton de Vaud
par L. MELLET-BRIOD.

Un volume in-16 cartonné, avec 29 illustrations Fr. 3.—

L'auteur a élaboré son manuel selon une méthode progressive en commençant toujours par les mets les plus simples à apprêter. L'ordre et la précision sont nécessaires dans un ménage bien tenu et dans la préparation d'une nourriture saine et appétissante. Les recettes sont simples, claires et peu coûteuses, qualités d'autant plus nécessaires que les temps sont durs.

MANUEL DE CUISINE

à l'usage des cours et écoles professionnels, pensionnats et maîtresses de maison
par G. HAYWARD.

L'auteur, praticien éprouvé et professeur, a conçu son ouvrage dans un esprit pratique. Le Manuel de cuisine contient 750 recettes simples et clairement exposées convenant à la cuisine familiale.

Une alimentation rationnelle et économique malgré les restrictions actuelles

publié par le Département de l'Instruction publique avec la collaboration
du Département de l'agriculture.

Dans la première partie le Dr Fleisch donne les bases d'une alimentation rationnelle. La seconde contient des recettes et des conseils pour la préparation de plats simples. C'est la théorie et la pratique expliquées clairement en quelques pages qui seront un guide utile dans les conditions actuelles

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3.	VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

POUR ÉLÈVES DE 9 A 11 ANS

désirant entrer au printemps 1943 au Raccordement
du Collège classique ou au Collège scientifique, le

COLLÈGE PIERRE VIRET

organise un cours préparatoire, les mercredis et samedis après-midi.

Ouverture : MERCREDI 7 OCTOBRE A 14 h.

D'autre part, à partir du 7 octobre, il ne sera plus accepté de nouvelles inscriptions pour le cours préparatoire en vue des examens d'entrée 1943 à l'Ecole normale.

Pasteur P. Cardinaux, dir.

Tél. 3.35.99

3, ch. des Cèdres
Lausanne

COURSES

D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer: Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, très discrets, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à toute personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE

ALLEMAND ANGLAIS ou ITALIEN

garanti en 2 mois parlé et écrit. (Nouveaux cours tous les 15 jours.) Diplômes : langues, secrétaire, sténo-dactylo, interprète et comptable en 3, 4 et 6 mois. Prép.

emplois fédéraux en 3 mois. Classes de 5 élèves. LUCERNE 57 — NEUCHATEL 57 ZURICH, Limmatquai 30.

ÉCOLES TAMÉ